

## GESTION DES DÉCHETS

# LE TRI, où en sommes-nous ?

Dans le cadre d'une étude sur le tri sélectif, la communauté de communes Ambert Livradois Forez a fait analyser en avril 2018 le contenu des poubelles Ordures Ménagères du territoire.

### QUE TROUVE-T-ON DANS LA POUBELLE ORDURES MÉNAGÈRES «MOYENNE» D'UN HABITANT D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ ?

En 2017, **6300 tonnes d'ordures ménagères** ont été collectées et transférées à Clermont-Ferrand pour être incinérées.

DANS CES 6300 TONNES IL Y AVAIT :

«Vraies» ordures ménagères

2700 tonnes

Biodéchets / Putrécibles

1550 tonnes

Tri sélectif

1500 tonnes

Textile

300 tonnes

Verre

250 tonnes

Si chacun gérait mieux ses déchets (tri, compostage des biodéchets...) ce seraient 3600 tonnes incinérées en moins ! Imaginez les économies potentielles réalisées !

Seulement 40 % du contenu des Ordures Ménagères collectées dans les bacs verts sont vraiment des déchets non recyclables !  
QUEL GACHIS !

Pour plus d'informations, contactez le service déchets au 04 73 82 76 91 ou par mail [dechets@ambertlivradoisforez.fr](mailto:dechets@ambertlivradoisforez.fr)

- Le tri sélectif : près d'1 habitant sur 2 ne trie toujours pas. Ce sont 1500 tonnes d'emballages et de papier à rediriger vers les bacs jaunes !
- Le verre : 250 tonnes sont encore jetées aux ordures ménagères et incinérées, alors que celui-ci est recyclable indéfiniment ! Vite, rendez-vous aux 400 colonnes à verre du territoire !
- Textiles : trop de vêtements et autres textiles sont encore jetés aux ordures ménagères, c'est le triste record du Puy de Dôme ! Savez-vous que chaque déchetterie et plusieurs communes sont équipées de bornes pour les vêtements ?

## Quels enjeux pour demain ?

Plusieurs nouvelles réglementations et modifications fiscales vont contraindre l'ensemble des usagers à modifier en profondeur leur comportement vis-à-vis des déchets.

- D'ici 2020, chacun d'entre nous doit jeter 10 % de déchets en moins à la poubelle, à la déchetterie, ... Ce qui représente 50 kg par an et par personne !
- D'ici 2025, nous devons valoriser/recycler 1800 tonnes de déchets en plus chaque année.
- D'ici 2024, la communauté de communes Ambert Livradois Forez proposera une solution à chaque habitant pour pouvoir composter ses biodéchets (restes de repas et préparations de cuisines) afin qu'ils ne soient plus jetés aux ordures ménagères et incinérés (80% d'eau). C'est une obligation réglementaire.
- D'ici 2025, nous devons trier l'ensemble des déchets plastiques (aujourd'hui on ne peut trier que les flaconnages et bouteilles plastiques).
- Les taxes et la fiscalité sur les déchets non recyclés (ordures incinérées à Clermont-Ferrand et encombrants de déchetterie enfouis à Ambert) vont être fortement augmentées (+100% à minima).
- Les centres d'enfouissement pour les déchets vont disparaître. Il ne restera, à priori, que deux sites pour l'Auvergne-Rhône-Alpes.

Chaque usager doit donc prendre conscience des enjeux environnementaux liés à la surproduction de déchets (+ de 500 kg par an et par personne), et des enjeux financiers sinon la facture risque d'être salée !

Pour atteindre ces objectifs et maîtriser les coûts, la communauté de communes devra repenser ses modes de fonctionnement

Les schémas et mode de collecte des déchets

Les bennes à ordures parcourent plus de 30 km pour collecter 1 tonne de déchets (moyenne en milieu rural : 20 km pour 1 tonne). C'est beaucoup trop puisque cela génère des coûts importants pour la collectivité et aussi pour nos porte-monnaie !

Le mode de financement de la gestion des déchets

La réglementation incite Ambert Livradois Forez à changer le mode de financement de la gestion des déchets afin d'abandonner la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui peut paraître injuste pour certains producteurs de déchets.

Il est désormais demandé à l'ensemble des collectivités de se tourner vers un mode de financement qui prend en compte les quantités de déchets réellement jetées par chaque foyer afin que la tarification soit incitative : plus on trie, moins on jette, moins on paie !

Les élus de la communauté de communes ont pris la pleine mesure de ces enjeux liés aux déchets. Plusieurs études portées au niveau départemental doivent éclairer la collectivité sur les choix à effectuer dans les prochaines années.

Les usagers de ce service public d'Élimination des Déchets seront évidemment associés et consultés quand sera venu le temps des réflexions plus avancées et des prises de décisions.

## Ambert Livradois Forez sous le signe du compostage !

Comme beaucoup d'autres territoires, les actions du service déchets de la communauté de communes Ambert Livradois Forez s'orientent désormais sur le thème du compostage. Et pour cause, dès 2024 les collectivités devront permettre à l'ensemble des ménages de sortir les déchets organiques de leur poubelle. « Ces déchets peuvent véritablement devenir une richesse s'ils sont gérés autrement » précise Marie CHIZELLE, animatrice tri et prévention au sein de la communauté de communes. C'est pourquoi Ambert Livradois Forez prend le sujet très au sérieux afin d'accompagner les communes, mais aussi les habitants, vers ces pratiques grandissantes.

Depuis 2 ans, la commune de Job a vu fleurir de nouveaux équipements au cœur du village. Ce sont 4 sites de compostage qui ont été installés. D'abord à la cantine La Farandole, à l'EHPAD « Les Versannes » puis cette année, aux logements Les Mélèzes où les locataires ont été rencontrés et formés à la pratique du compostage, et enfin dans le centre-bourg. Ce dernier est destiné à recevoir les déchets de cuisine des habitants ne pouvant pas disposer d'un composteur individuel.

La commune ne souhaite pas s'arrêter là puisqu'un nouveau composteur sera installé très prochainement devant le cimetière, celui-ci permettant de séparer végétaux et mottes de fleurs des autres déchets. Et si Job a été pionnière sur le territoire, d'autres municipalités devraient rapidement suivre l'exemple !



### Et si on compostait à la maison ?

Composter permet de recycler tous les déchets organiques (déchets de jardin, restes de repas, etc.) et de valoriser sur place 1/3 de vos ordures ménagères.

M. EARLY Martyn, habitant de Saint Gervais sous Meymont, pratique le compostage depuis de nombreuses années et il n'y voit que des avantages, « cela permet de sortir les déchets de cuisine de ma poubelle que je mélange aussi avec mes déchets verts. Je l'utilise ensuite pour mon jardin c'est naturel et c'est bon pour l'environnement ! » explique-t-il. Cependant, il faut être patient puisque le premier compost est arrivé au bout d'un an, les volumes de déchets sont assez faibles lorsqu'il n'y a qu'un seul couple dans le foyer. Quoi qu'il en soit, pour M. EARLY et son épouse le compostage « c'est gagnant, gagnant ! ».

### Où et comment se procurer un composteur ?

Vous disposez d'un terrain :

- directement sur la plateforme du VALTOM [www.valtom63.fr](http://www.valtom63.fr) rubrique composteur, il suffit de remplir le formulaire de réservation ;
- directement auprès du service déchets de la communauté de communes, sur le site rue Anna Rodier à Ambert, par téléphone au 04 73 82 76 91 ou en remplissant le bon de commande ci-dessous.

Vous ne disposez pas de terrain :

- rapprochez vous du service déchets de la communauté de communes, sur le site rue Anna Rodier à Ambert ou par téléphone au 04 73 82 76 91, des sites de compostage partagés peuvent être installés dans votre commune.

## RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR

### BON DE RÉSERVATION (dans la limite des stocks disponibles)

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

Commune : .....

Code postal : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Tarifs garantis jusqu'au 31/12/2018. Les composteurs ne sont pas livrés à domicile. Les dates et lieux de retrait de votre composteur vous seront précisés par courrier ou par mail. Pour toute question relative à votre commande de composteur, merci de contacter votre collectivité au 04 73 82 76 91. Règlement à réception par la facture, qui vous sera adressée par le Trésor Public après le retrait de votre composteur. Si votre adresse mail est précisée, ces informations vous seront UNIQUEMENT communiquées par mail. Seuls les bons de commande dûment remplis seront pris en compte.

À RETOURNER AVANT LE 30/11/2018  
À L'ADRESSE :

Communauté de communes Ambert Livradois Forez  
15 avenue du 11 Novembre - 63600 Ambert

OU PAR MAIL :

[dechets@ambertlivradoisforez.fr](mailto:dechets@ambertlivradoisforez.fr)

CONTACT : 04 73 82 76 91

Petit modèle : 32.50€



Bois

Plastique

Grand modèle : 38.00€



Bois

Plastique

[www.ambertlivradoisforez.fr](http://www.ambertlivradoisforez.fr)

AMBERT LIVRADOIS FOREZ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

15 avenue du 11 Novembre • 63 600 AMBERT • Tél. 04 73 72 71 40 • [accueil@ambertlivradoisforez.fr](mailto:accueil@ambertlivradoisforez.fr)



AMBERT  
LIVRADOIS  
FOREZ

LETTRE D'INFO N°4 • SEPTEMBRE-OCTOBRE 2018

# NUMÉRIQUE ET GESTION DES DÉCHETS

des enjeux majeurs pour le territoire

# ÉDITO DU PRÉSIDENT



Madame, Monsieur,

Cette lettre s'attache à sensibiliser nos concitoyens à deux enjeux majeurs qui relèvent de nos compétences :

- le numérique et ses usages au quotidien ;
- la politique des déchets, domaine au sein duquel nous assurons la collecte et le traitement des déchets selon des réglementations en perpétuelle évolution.

La communauté de communes a pris la pleine mesure de l'attente des usagers dans ces deux domaines et s'efforce de proposer des solutions.

S'agissant du développement du numérique, nous souhaitons mettre en place un maillage territorial permettant à ceux d'entre nous qui en éprouvent le besoin, de trouver conseil et accompagnement en termes d'usages au quotidien. Par ailleurs, nous offrons la possibilité d'utiliser le numérique à des fins professionnelles notamment en matière de télétravail dans des conditions d'accès les plus performantes possibles. Pleinement conscients des insuffisances en matière de desserte, nous travaillons avec des partenaires institutionnels et les opérateurs à l'amélioration de la situation. L'avenir de nos territoires ruraux dépend largement de la capacité que nous aurons à les faire entrer dans l'ère du numérique.

S'agissant des déchets, les maîtres mots qui prévalent dans nos comportements restent « réduction » et « tri ». C'est l'effort consenti par chacun d'entre nous qui permettra la pleine maîtrise de cette problématique. La valorisation des déchets au travers des filières qui se mettent progressivement en place atteint un bon niveau d'efficacité. Le VALTOM apporte aujourd'hui aux collectivités membres, dont ALF, des réponses pertinentes à nos questionnements multiples. L'effet de la mutualisation nous profite pleinement et permet de maintenir le coût du service à un niveau supportable pour l'utilisateur. Les dispositions réglementaires que nous devons mettre en place vont nous conduire à reconsidérer, à terme, les consignes de tri et le mode d'établissement de la contribution demandée aux habitants. Une réelle prise de conscience collective s'impose à nous pour répondre aux exigences environnementales en maîtrisant le coût du service.

Les informations qui vous sont données au travers de ces articles participeront, nous l'espérons, à une meilleure compréhension de ces sujets sensibles.

Je vous en souhaite une bonne lecture, et vous assure de notre entier dévouement.

Jean-Claude DAURAT,  
Président de la communauté  
de communes Ambert Livradois Forez

## NUMÉRIQUE

# FIBRE OPTIQUE Accélérer le processus sur le territoire d'Ambert Livradois Forez

La deuxième phase de déploiement de la fibre optique vient de débuter sur le territoire auvergnat (près de 112 000 prises installées lors de la phase 1) avec l'objectif, à l'horizon 2025, de proposer une solution de haut débit à chacun. Si tout n'est pas parfait, l'Auvergne figure pourtant parmi les bons élèves.

Avec 111 812 prises installées entre 2014 et 2017 et 106 000 prises prévues avant fin 2021 (une prise concerne une habitation ou une entreprise), le calendrier du déploiement de la fibre en Auvergne est respecté. Aujourd'hui, selon la Régie Auvergne Numérique (dont la compétence s'étend à l'Allier, au Cantal, à la Haute-Loire et au Puy-de-Dôme), l'ensemble des Auvergnats peut ainsi prétendre à un débit de 8MB grâce à la fibre ou aux solutions alternatives.

« C'est bien mais pas suffisant », insiste Dominique Giron, maire de Condat-les-Montboissier et conseillère départementale en charge du tourisme, du développement numérique et du développement durable. « Le désenclavement numérique est une priorité pour nos territoires ruraux, encore plus qu'ailleurs. Je suis ravie que le calendrier soit respecté mais en tant qu'élue, je plaide pour le 100% fibre. » Pour Georges Morison, vice-président d'Ambert Livradois Forez chargé des questions numériques, du télétravail et de la téléphonie, « l'accès au très haut débit (THD) est une nécessité pour garantir le maintien et l'arrivée de populations. Il en va de la survie de nos villages. Que l'on soit jeune entrepreneur ou senior, l'accès au numérique est indispensable. »

Le déploiement de la fibre optique selon une stratégie en tâche d'huile - des zones les plus denses aux moins denses - génère toutefois autant d'attentes que de frustrations... Quoi de plus agaçant que de savoir que son voisin bénéficie d'un accès au THD quand chez soi on peine à relever ses mails ?

Si les raisons peuvent être diverses - la rue voisine n'est pas prévue dans le même jalon de déploiement par exemple -, régulièrement, il s'agit d'un problème d'adressage selon la Régie Auvergne

Numérique : en effet, les fournisseurs d'accès (Orange en l'occurrence) ne travaillent qu'à partir d'adresses postales complètes - numéro, rue, code postal et nom de la commune - d'où les difficultés de raccordement dans les hameaux et l'urgence pour chaque commune à travailler sur son plan d'adressage. Dans certains cas, la prise existe mais il manque donc une adresse de raccordement...

## LES CHIFFRES POUR LE TERRITOIRE D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ

### 3 936

Le nombre de prises FTTH\* (Fiber To The Home) installées sur le territoire à l'issue de la phase 1 en juin 2018.

### 10

Sur les 12 zones d'activité économique réparties sur la communauté de communes Ambert Livradois Forez, 10 sont déjà éligibles à la FTTO\*\* (Fiber To The Office)

### 21%

Le taux de commercialisation du nombre de prises sur le territoire. Le différentiel avec le taux de commercialisation auvergnat (26%) s'explique facilement : le déploiement sur la commune d'Ambert est intervenu en fin de Phase 1 (dernières prises réceptionnées en janvier 2017) avec 686 prises supplémentaires livrées fin juin 2018 (complétude Phase 1).

### 6 560

Le nombre prévisionnel de prises installées sur le territoire communautaire lors de la phase 2, d'ici à 2021. Plus de la moitié (3500) devrait être livrée en 2018.

\*Fibre à domicile \*\*Fibre dédiée aux entreprises

## LE CHIFFRE

# 26%

En Auvergne, seules 26% des prises de raccordement à la fibre sont réellement commercialisées...

En d'autres termes, 74% des Auvergnats pouvant prétendre à la fibre n'ont pas encore franchi le pas pour se raccorder.

Vous rencontrez un problème ?

Infos sur [www.auvergneshautdebit.fr](http://www.auvergneshautdebit.fr)

## OFFRIR DES ALTERNATIVES

Consciente des inégalités face à l'accès au THD, la communauté de communes Ambert Livradois Forez a choisi d'être offensive en instaurant un programme de médiation numérique et en créant des espaces de co-working numériques dans les Maisons de services comme celles de Viverols, Olliergues, Cunlhat, Saint-Germain-l'Herm ou Saint-Amant-Roche-Savine. « Par ce maillage du territoire, nous offrirons des alternatives avec des espaces dédiés mais aussi une formation des habitants pour les accompagner dans leurs démarches numériques, avec les services de l'Etat notamment », argumente Georges Morison.

À la Régie Auvergne Numérique, le discours se veut pragmatique : les cas isolés sont traités au fil de l'eau et chacun devrait rapidement trouver sa solution haut débit grâce à un déploiement qui devrait compter 26000 prises supplémentaires d'ici à la fin de l'année 2018. L'objectif avoué est d'accélérer le processus pour que la majorité des Auvergnats soient couverts par la fibre dès 2023. « Faire plus, plus vite pour pas plus cher. » En attendant, les alternatives existent : l'accès satellite constitue une solution efficace (avec une aide financière de la région de l'ordre de 400 € venant en déduction des frais d'installation), la 4G fixe et mobile soutenue par la Région progresse et le WifiMax, système permettant de se connecter à la fibre via le Wifi, apparaît comme une solution crédible.



Dominique Giron,  
« La solidarité territoriale prime »

Quel message adressez-vous aux oubliés du THD ?

D.G. : L'espoir fondé que les technologies évoluent et que la situation ira en s'améliorant. Patience, les débits satellite et hertzien seront meilleurs et la fibre finira par arriver partout.

Le rôle de l'élu ?

D.G. : Nous défendons les collectivités, les habitants et le développement économique du territoire.

Orange est l'opérateur chargé de mettre en œuvre le déploiement de la fibre selon un calendrier et un cahier des charges précis. Mais attention, il faut garder en tête qu'il ne s'agit pas d'un opérateur public... L'élu doit veiller à un déploiement équilibré sur le département, c'est l'objet d'un partenariat public/privé sinon seul, l'opérateur déploierait uniquement dans les zones denses en population. Les collectivités font plus que casser la tirelire (26M d'€ pour le département du Puy-de-Dôme) pour assurer cette solidarité territoriale.

L'Auvergne, bonne élève ?

D.G. : Oui, nous sommes plutôt montrés en exemple. L'Auvergne (ex région Auvergne) a été le premier réseau d'initiative public financé au niveau national. Dans les agglomérations, les opérateurs doivent financer à leur frais le déploiement de la fibre, ce qui n'est pas le cas dans les zones rurales. C'est là que la solidarité territoriale doit primer.

Georges Morison,  
« Nous devons être clairvoyants »

Quel rôle pour la Com com ?

G.M. : Même si nous n'avons pas la main sur la connectique, notre job, c'est de développer l'usage du numérique sur le territoire, d'où le recrutement de Frédéric Chazal, chargé de la médiation numérique.

Quelle est sa mission ?

G.M. : Accompagner les citoyens dans leurs démarches, mettre en place des formations, mailler le territoire en lieux alternatifs offrant du haut débit comme les espaces co-working mais aussi les tiers lieux, les Fab'Lab, ... Nous devons surfer sur le numérique pour garantir la survie de nos villages. Aujourd'hui, de nouveaux métiers du numérique peuvent s'exercer de n'importe où, il suffit pour cela de disposer d'un ordinateur et d'un accès au Net avec un débit suffisant. Cela va nous permettre d'accueillir ces nouveaux arrivants, notre clairvoyance sera la seule façon de préserver nos territoires de la désertification.

Fibre, 4G, satellite... Une préférence ?

G.M. : Il faut favoriser le développement de la fibre et de la 4G mobile. La 4G fixe, je n'y crois pas. Pour couvrir les zones blanches, je crois davantage aux solutions satellites dont les capacités devraient encore s'améliorer. Le nouveau satellite qui sera lancé en 2021 aura un débit de 500 Gbits/S au lieu de 90 Gbits/s actuellement. Pour la 4G mobile 3 pylônes sont programmés sur notre territoire, 2 sur St-Anthème - Prabouré et 1 au col du Beal. Ce n'est pas suffisant, il en faut beaucoup plus, mais là c'est l'État qui décide ; nous ne sommes que force de proposition. On entend parler beaucoup de développement numérique dans les discours politiques c'est un sujet porteur mais il faut être très attentif et prendre ces déclarations avec des pincettes.

